



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 047 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 12 mars 2015

Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 12 mars 2015

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC)): Je déclare ouverte la 47^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable, au cours de laquelle nous poursuivons notre étude de la chasse et du piégeage avec permis au Canada.

Nous recevons M. Ward Samson, de la Newfoundland and Labrador Wildlife Federation, qui comparait par vidéoconférence.

Bienvenue, monsieur Samson.

M. Ward Samson (membre, Newfoundland and Labrador Wildlife Federation): Merci.

Le président: D'accord, merci.

Nous entendons également M. Tony Rodgers, directeur exécutif de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters.

Bienvenue, monsieur Rodgers.

M. Tony Rodgers (directeur exécutif, Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters): Bonjour et merci.

Le président: Enfin, M. Charles LeBlanc, président de la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick, témoigne lui aussi par vidéoconférence.

Bienvenue à notre conférence.

M. Charles LeBlanc (président, Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick): Bonjour.

Le président: Nous commencerons par M. Samson, qui disposera de 10 minutes pour faire son exposé, puis nous entendrons M. LeBlanc et M. Rodgers. Chacun fera un exposé de 10 minutes, après quoi ils répondront aux questions des membres du comité, en alternance entre le gouvernement et l'opposition.

Sur ce, nous laissons la parole à M. Samson.

M. Ward Samson: En pensant à ce forum, je me dis que vous vous occupez surtout des questions de compétences fédérales. Or, la plupart, pas la totalité, mais un grand nombre des points qui nous préoccupent à Terre-Neuve relèvent des autorités provinciales. Je ne suis pas certain que ce soit l'endroit approprié pour en discuter ou pas, mais j'en discuterai quand même. La plupart des questions relatives à la chasse et au piégeage sont de compétences provinciales.

Les saisons du piégeage ont changé pour la première fois à Terre-Neuve. Jusqu'à cette année, notre saison de piégeage commençait vers le 20 octobre. Cette année, elle a commencé le 1^{er} novembre. Par conséquent, les gens sur la partie insulaire de la province n'ont pu capturer d'animaux à fourrure en raison de l'hiver qui a sévi en novembre. La plupart des gens vivant sur l'île piègent la plus grande partie de leurs renards, de leurs visons et de leurs coyotes en octobre. Quand la saison commence en novembre et se prolonge essen-

tiellement jusqu'en mars, nous disposons peut-être de deux semaines en novembre. Après cela, l'hiver s'installe et il est très difficile d'attraper des renards et des coyotes en raison des importantes chutes de neige et du froid. C'est la première fois que nous avons cette saison au Labrador et sur l'île de Terre-Neuve. Nous demandons que les saisons diffèrent ou commencent à des dates différentes sur l'île et au Labrador.

Sur la partie insulaire de la province, nous pensons, peut-être avec raison, mais nous n'en sommes pas certains, que ce sont surtout des martes d'Amérique qu'on piège au Labrador. Comme cette espèce est menacée sur l'île, nous ne la piégeons pas. Il n'y en a pas beaucoup ici, mais elles abondent au Labrador.

Nous avons également observé une diminution des permis de chasse à l'original sur l'île. Mais cette diminution ne touche que les résidents. Les pourvoyeurs n'ont pas subi de telle baisse et ont essentiellement les mêmes permis ou les mêmes quotas qu'ils ont depuis quelques années. Le nombre de chasseurs d'originaux a décliné cette année dans notre partie de la province, mais cela n'a pas été le cas pour les pourvoyeurs. Nous disons donc... je sais qu'ils ont un pourcentage. Les pourvoyeurs de notre province ont un pourcentage des permis de chasse à l'original dans les régions désignées. Cependant, si vous réduisez le nombre de chasseurs, nous souhaiterions que la diminution s'applique à tout le monde, pas seulement aux chasseurs locaux.

Je sais, essentiellement, que quand on parle de chasse et de piégeage, il n'est pas nécessairement question de pêche, mais je ferai quelques observations à ce sujet. À Terre-Neuve, je représente des gens, la NLWF représente des gens qui chassent et qui pêchent pour se nourrir. Dans notre province, la saison de la pêche de subsistance dure essentiellement cinq semaines, et cette pêche, en ce qui concerne la morue, se limite à 5 poissons par jour ou 15 poissons par bateaux.

•(0850)

La saison dure environ cinq semaines, ce qui nous pose un problème de taille. Si on quitte ma ville et fait une heure et demie de route pour aller chasser et pêcher, et qu'on pêche la morue, on ne peut ramener que cinq poissons. Il est illégal de prendre plus de cinq poissons à Terre-Neuve. C'est une question de compétences fédérales.

Ce qui nous préoccupe, c'est que nous voudrions que le quota de pêche à la morue augmente pour que nous puissions prendre un certain nombre de poissons par jour et nous livrer à la pêche quotidienne. Par le passé, un certain nombre d'entre nous allait pêcher et donnait des poissons aux aînés de la communauté qui ne pouvaient pas pêcher. Nous ne pouvons pas le faire aujourd'hui. C'est impossible.

En résumé, le nombre de permis de chasse à l'original a diminué dans certaines régions de la province. Les dates de la saison du piégeage ont changé. La pêche de subsistance, qui relève du gouvernement fédéral, est extrêmement limitée dans notre province. J'aimerais faire remarquer — et je sais que c'est une question d'ordre national — que les gens que je représente, les gens que nous représentons, chassent et pêchent pour subsister. Nous ne le faisons pour aucune autre raison. Quand nous chassons l'original, ce n'est pas pour son panache. Les gens ne veulent pas de panaches dans notre province. Nous chassons pour nous nourrir. Il en va de même pour la pêche.

En ce qui concerne la pêche au saumon... je sais que c'est un autre sujet. Notre permis de pêche nous autorise à prendre quatre saumons par jour. Nous pêchons le saumon pour nous nourrir et c'est tout. Ce n'est pas pour prendre des photos, faire de la peinture ou autre chose. Quand on pêche un saumon, on l'attrape. On le fait sien, il n'appartient à personne d'autre. Ce n'est pas pour prendre des photos, simplement pour l'attraper et en admirer la taille. Nous l'attrapons et nous le mangeons. C'est simple. Il y a dans la province divers groupes qui considèrent cette activité comme un commerce. Je suppose qu'on peut y voir un côté commercial, mais si on en fait un commerce, pourquoi dire aux gens que je représente ce qu'ils doivent faire, plus ou moins? Si on n'agit pas d'une certaine manière, on est essentiellement criminel.

• (0855)

Le président: Monsieur Samson, nous arrivons à la fin de votre temps. Vous pourrez peut-être traiter des autres points qui vous préoccupent quand vous répondrez aux questions des membres du comité.

Nous allons maintenant entendre M. LeBlanc.

M. Charles LeBlanc: Bonjour, messieurs et mesdames. Merci beaucoup de me donner l'occasion de témoigner ce matin.

La Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick a été créée en 1924 en réaction à une baisse dramatique du gros gibier. Nos pères fondateurs ont jugé que le concept du modèle nord-américain de conservation était la réponse pour sauver la faune. Le piégeage s'inscrit dans ce modèle.

Du point de vue culturel, la chasse et le piégeage sont considérés dans notre province comme de précieuses activités patrimoniales, des traditions transmises de génération en génération. Il existe beaucoup de traditions au Nouveau-Brunswick, et je vous en énumérerai quelques-unes. Pour les chasseurs qui ne tiennent pas en place le soir précédant le départ matinal pour la chasse au canard, il y a un déjeuner des chasseurs au restaurant local ou au club Lion. Bien des gens sont familiers avec l'ouverture de la chasse au chevreuil et avec toutes les préparations qui aiguisent le plaisir de la chasse, comme la préparation des caméras de détection, la reconnaissance et l'achat de tout le matériel nécessaire. Au Nouveau-Brunswick, nous nous adonnons à la convoitée chasse à l'original, une chasse de trois jours pour laquelle la plupart des participants passeront toute la semaine, voire les week-ends précédents, à la recherche et à la poursuite de leur proie. En outre, dans le cadre d'une journée de chasse et pêche unique à notre province, on peut taquiner le saumon

atlantique le matin et aller à la chasse aux oiseaux dans les hautes terres en après-midi.

En dehors de ces activités de chasse et de piégeage, de nombreuses familles se réunissent dans des camps de chevreuil ou d'original après et même pendant la chasse afin de jouir du grand air et de tout ce qu'il offre. Nombreux sont ceux qui se réuniront par la suite pour faire bombance et écouter de la musique en toute amitié.

Ces activités sont très importantes pour l'économie. Les ventes de permis à elles seules ont été évaluées à 3,7 millions de dollars l'an dernier. Nous avons délivré 1 300 permis de piégeage, 50 000 permis de chasse au chevreuil et 4 700 permis de chasse à l'ours noir, dont 2 000 à des non-résidents. Nous avons 4 600 permis de chasse à l'original et 150 permis pour non-résidents, et 70 000 demandeurs s'arrachent ces 4 600 permis.

La chasse, la pêche et le piégeage profitent à nos communautés rurales, où l'économie roule au ralenti. Les chasseurs achètent de la nourriture, du carburant et d'autres articles de première nécessité pour la chasse. De nombreux chasseurs, pêcheurs et trappeurs investissent dans des camps et du matériel, et pas seulement lors de la construction initiale du camp. Ils achètent du matériel pour leur entretien annuel. Les exportations de fourrures du Nouveau-Brunswick ont été évaluées à 1,2 million de dollars l'an dernier.

La participation à la chasse et au piégeage est plus marquée chez les gens d'âge moyen et les aînés, mais les ventes de permis tendent à augmenter quand la population animale est florissante. Les ventes de permis de piégeage augmenteront si le prix des fourrures connaît une hausse, mais cette augmentation est modeste en raison de l'investissement substantiel requis. Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons vendu 1 300 permis de piégeage l'an dernier, alors que les prix étaient bas.

Les cours de chasse et de pêche sont fort populaires dans notre province. Les groupes sont pleins à l'échelle de la province. Voilà qui est de bon augure pour l'avenir, puisque nos jeunes ou de nouveaux arrivants viennent dans ces forêts patrimoniales.

Pour ce qui est de la contribution à la gestion et à la conservation de la faune, les chasseurs et les trappeurs sont très sensibles aux questions qui touchent la faune. Si nous n'intéressons pas les jeunes aux forêts patrimoniales, qui protégera l'habitat qui fait vivre les poissons et la faune? Vous savez, quand on utilise quelque chose, on développe un sentiment d'attachement. On tend à devenir plus passionné si on participe.

Les trappeurs du Nouveau-Brunswick ont signé un accord international sur le piégeage sans cruauté et n'utilisent que des pièges certifiés. Avec ces mesures, ils appuient la protection des animaux à fourrure dont la situation est particulièrement préoccupante. Les trappeurs qui veulent piéger des lynx roux, des loutres et des martres dans notre province doivent demander des étiquettes délivrées par espèces et par zones. Quand ils attrapent un animal, ils doivent fixer une étiquette sur la fourrure et présenter la carcasse au bureau régional pour obtenir des permis d'exportation. Le sexe, l'âge, le poids et le taux de reproduction des animaux sont déterminés, ce qui fournit de bonnes données de base aux biologistes provinciaux qui gèrent ces populations. Le rôle de la recherche scientifique et de la surveillance est essentiel pour détecter les modifications de l'environnement ou les maladies qui auront un effet néfaste sur les populations d'animaux. L'information des trappeurs contribue à l'avancement de ces recherches.

Au chapitre des programmes et des politiques de mise en valeur des ressources fauniques du Nouveau-Brunswick, 5 \$ sont remis au Fonds de fiducie de la faune du Nouveau-Brunswick à l'achat de chaque permis.

● (0900)

Cette somme, ainsi que la vente de plaques d'immatriculation de conservation pour nos véhicules, fournit un financement de plus de 1,2 million de dollars annuellement, lequel est remis à des groupes sans but lucratif de conservation de la faune et à des projets éducatifs, comme des cours de piégeage et d'autres initiatives.

En conclusion, ce sont là nos observations générales sur la faune et le piégeage au Nouveau-Brunswick. Notre fédération appuie sans réserve le rôle des trappeurs dans la conservation et l'utilisation avisée des animaux à fourrure, ainsi que le rôle qu'ils jouent en procurant un revenu à leur famille, en piégeant l'excédant d'animaux au sein de la population et en fournissant des renseignements de base aux biologistes provinciaux pour la recherche.

La gestion de l'habitat est ce qui menace le plus la faune. L'an dernier, notre province a accru ses coupes de résineux de 20 % et a fait passer l'étendue des forêts de conservation ancienne de 28 à 23 %, tout en éliminant des ravages de cerfs qui sont essentiels à la survie de cet animal en hiver.

Voilà pourquoi nous réclamons une réforme et soutenons les traditions de chasse et de piégeage dans notre province.

Je vous remercie.

● (0905)

Le président: Merci beaucoup, monsieur LeBlanc.

Nous laisserons maintenant la parole à M. Tony Rodgers, directeur exécutif de la Nova Scotia Federation of Anglers and Hunters.

Monsieur Rodgers.

M. Tony Rodgers: Bonjour, monsieur le président et honorables membres du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Comme je suis légèrement enrhumé, vous m'excuserez si je dois boire de temps en temps.

Je vous remercie de me donner l'occasion de vous parler d'un de mes sujets préférés et d'un de mes plus grands plaisirs: la chasse. Même si la Nouvelle-Écosse compte moins d'un million d'habitants, un grand nombre de gens s'adonnent à la chasse, au piégeage et à la pêche à la ligne.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse exige que ceux qui souhaitent chasser et piéger suivent un cours de formation approprié afin d'obtenir un numéro d'identification pour le plein air appelé carte des ressources fauniques. Dans la province, plus de 100 000 personnes possèdent une de ces cartes, et la plupart d'entre elles ont un lien quelconque avec 100 000 autres personnes qui les appuient: une épouse, un mari, un copain, une copine. C'est donc une part importante de la population provinciale qui soutient directement la chasse.

Nous descendons tous de bons chasseurs. L'humanité a survécu sur notre planète grâce à l'habileté des chasseurs, et c'est toujours le cas dans bien des régions du globe. La chasse, la pêche et la cueillette sont encore des activités quotidiennes de survie dans le monde, y compris au Canada, où de nombreuses tribus des Premières Nations dépendent des compétences de leurs chasseurs pour assurer leur subsistance et où des chasseurs non autochtones nourrissent leur famille avec divers animaux sauvages, des aliments exempts d'antibiotiques et d'hormones de croissance.

Je vous félicite d'avoir adopté la motion sur l'étude et l'examen de l'importance culturelle de la chasse et du piégeage avec permis au Canada, un sujet très peu étudié et encore moins compris par bien des gens dans les régions urbaines du pays. Votre comité contribuera peut-être à mettre en lumière l'incidence considérable que ces activités ont sur l'économie et la culture du Canada.

Permettez-moi de commencer en disant que les chasseurs, les trappeurs et les pêcheurs paient pour la conservation de la faune au Canada. C'est nous qui déliions les cordons de notre bourse pour obtenir le privilège d'utiliser les paysages naturels du Canada et de profiter de leur abondance. Nous avons tant investi dans ces activités que la dernière enquête réalisée à ce sujet a révélé que nous avons dépensé 13,5 milliards de dollars. En outre, 1 milliard de dollars ont été générés par les pourvoyeurs, ces hommes et ces femmes qui exploitent des camps où les chasseurs s'amuse et chassent. À cela s'ajoutent les activités de piégeage, qui sont évaluées à 700 millions de dollars au pays. Tout cela apporte plus de 15 milliards de dollars à l'économie au cours d'une saison de quatre mois à peine.

En Nouvelle-Écosse, les chasseurs et les trappeurs paient, en plus du coût de leur permis, un montant supplémentaire de 5 \$ pour un timbre de conservation de l'habitat de la faune. La saison dernière, ce timbre a permis de recueillir plus de 275 000 \$. Cet argent a été dépensé par un comité dirigé par des chasseurs aux fins d'éducation sur la faune, de recherches et d'achat de terres. Au cours des 15 dernières années, par exemple, ce fonds a reçu 2 millions de dollars, lesquels ont été versés directement à des étudiants d'université pour les aider dans leurs recherches sur les espèces sauvages. Sachez qu'un grand nombre de ces espèces sauvages ne sont pas chassées. C'est ce que j'appelle la durabilité économique.

Dans notre pays, nous avons chassé pour nous procurer de la viande et de la fourrure pendant des centaines d'années et nous continuons de le faire de façon durable. Il n'en a pas toujours été ainsi. À un certain moment au cours de notre histoire naturelle, nous avons frôlé la catastrophe en pratiquant la chasse commerciale, anéantissant presque la faune abondante en abattant trop d'animaux par appât du gain. Il y a 100 ans, les pigeons voyageurs se sont éteints parce qu'on les a chassés pour se nourrir et pour orner les chapeaux des dames de leurs plumes. Nos troupeaux de bisons et de wapitis ont presque disparu, décimés pour nourrir les travailleurs qui construisaient les chemins de fer au Canada et aux États-Unis. Ce désastre a été arrêté à temps par des adeptes de la chasse sportive et des politiciens éclairés. Parmi eux figuraient Louis St. Laurent et Teddy Roosevelt, qui ont admis le problème et fait quelque chose pour le résoudre. C'est grâce à cette intervention que le modèle nord-américain de conservation de la faune a vu le jour. Les populations d'animaux se sont rétablies et certaines espèces sont dans un meilleur état qu'elles ne l'étaient avant la chasse commerciale.

Aujourd'hui, ce modèle de conservation de la faune est considéré comme un des meilleurs du monde, et les chasseurs, leur argent et leurs pratiques de chasse réglementées jouent un rôle essentiel à cet égard. Les chasseurs et les trappeurs n'ont jamais dû demander de capitaux à un ordre de gouvernement pour créer une zone de chasse. Bien des activités auxquelles les Canadiens s'adonnent exigent des sommes substantielles et ne pourraient voir lieu si on ne construisait pas des patinoires, des gymnases et des terrains de soccer et, bien entendu, si on ne dépensait pas des millions de dollars pour transformer une forêt en terrain de golf. Mais nous, nous n'avons besoin que des champs et des cours d'eau. En fait, les chasseurs sont devenus des chefs de file de la conservation des terres humides en Amérique du Nord.

●(0910)

La chasse et le piégeage sont des activités très importantes pour les gens de la Nouvelle-Écosse et du Canada. Je sais que certains membres du comité ont parlé publiquement contre la décision d'étudier la chasse et le piégeage. Ne rejetez pas ces activités comme si elles étaient sans importance. Les leçons que les chasseurs ont apprises en sauvant des espèces animales au bord de l'extinction pourraient vous fournir de l'information sur la manière de réagir à d'autres problèmes qui touchent le monde naturel et pourraient en fait constituer un modèle pour le rétablissement de certaines espèces.

Trop souvent, les chasseurs et les trappeurs sont marginalisés en raison de leurs activités. Or, il s'agit de prendre des animaux dans la nature pour se nourrir. Quand je le fais, j'apprécie plus ces êtres sauvages que la plupart des gens et j'apprends de ces animaux. Je vous ferais sérieusement remarquer qu'il serait très sage de prêter l'oreille aux gens qui témoignent devant vous et d'apprendre d'eux, car un prélèvement stable et une économie durable sont porteurs d'une culture où l'on prend soin de la faune et de son habitat.

Il est très dommage que nous ne soyons pas tous chasseurs. Je suppose que je fais simplement partie des chanceux.

Merci.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Rodgers.

Je remercie tous nos témoins de leurs excellents exposés ce matin.

Nous allons maintenant procéder à des tours au cours desquels nos membres poseront des questions. Je demanderais à chacun de bien indiquer à qui s'adresse sa question pour aider nos témoins à mettre leurs microphones et à se préparer.

Nous allons commencer par M. Sopuck, qui dispose de sept minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Je remercie nos témoins, dont les exposés étaient extrêmement intéressants.

Je veux formuler une observation sur la remarque que M. Samson a faite sur les compétences fédérales et provinciales. Il a tout à fait raison. La gestion de la faune est une responsabilité partagée, et les affectations viennent en large partie des gouvernements provinciaux. Mais le gouvernement fédéral joue un rôle important en ce qui concerne la sauvagine et gère un certain nombre de programmes de conservation de l'habitat très importants.

La présente étude vise entre autres à recevoir des conseils de groupes comme les vôtres sur ce que le gouvernement fédéral peut faire.

J'aimerais réagir à ce que M. Rodgers a dit sur les critiques qu'a soulevées cette étude. Je tiens à ce qu'il soit très clair que les membres conservateurs du comité — et je ne veux pas vraiment tomber dans la partisanerie, mais c'est important de le dire aux fins du compte rendu — se sont montrés très favorables à cette étude. Nous sommes très satisfaits, car nous considérons que cette étude permettra de mettre en lumière un groupe de conservation très important au pays. Comme vous l'avez tous laissé entendre, ce groupe, dont je fais partie, ne reçoit tout simplement pas la reconnaissance qu'il mérite pour le travail qu'il accomplit.

Monsieur Rodgers, vous êtes membre permanent de notre comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne, que nous avions promis de mettre sur pied lors des élections de 2011. Pourriez-vous nous expliquer le rôle que joue ce comité et l'utilité que vous considérez qu'il a?

M. Tony Rodgers: Oui, monsieur Sopuck. Merci beaucoup de cette question.

Le comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne a été annoncé par le premier ministre il y a quelques années afin de réunir des groupes comme le mien et des groupes d'envergure nationale comme Canards illimités et la fondation Delta Waterfowl afin de discuter de questions communes, de tenter de tuer les problèmes dans l'oeuf et de s'attaquer à des choses que le gouvernement pourrait avoir de la difficulté à régler.

Nous avons eu une excellente occasion, sous la houlette de Greg Farrant, de la Fédération des chasseurs et pêcheurs de l'Ontario, et d'autres personnes, de mettre les points qui nous intéressent à l'ordre du jour et de parler directement à la ministre Aglukkaq et à la ministre Shea pour résoudre des problèmes qui touchent nos provinces et qui se posent à l'échelle nationale. Nous sommes très heureux d'avoir la possibilité de faire partie de ce comité.

En fait, j'ai parlé à M. Farrant hier. Dans son exposé, il parlera de quantité de problèmes dont le comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne s'occupe.

M. Robert Sopuck: La prochaine question s'adresse également à M. Rodgers.

Vous et M. LeBlanc avez tous deux parlé du financement supplémentaire de la conservation de l'habitat qu'assurent les chasseurs en payant leurs permis de chasse. Bien entendu, notre parti est très fier du faible taux d'imposition que son gouvernement impose. Voilà pourquoi les groupes de chasseurs et de pêcheurs étonnent parfois certains d'entre nous, car ils demandent toujours à être taxés. Je trouve cela fort touchant. Mais vous voudriez évidemment que les revenus supplémentaires recueillis sous la forme de frais de permis et de taxes d'accise soient affectés à la conservation de la faune, et je suis de tout coeur avec vous.

Monsieur Rodgers, pouvez-vous parler du travail que fait le comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne concernant les nouvelles sources de financement potentielles au chapitre de la conservation de la faune?

●(0915)

M. Tony Rodgers: Juste un peu, Bob...

Nous nous intéressons à ce qui se passe aux États-Unis, où deux fonds ont été constitués afin de taxer les chasseurs et les pêcheurs quand ils achètent du matériel. Par exemple, une légère taxe est imposée lors de l'achat d'un bateau, d'une canne à pêche ou d'un fusil de chasse. Cet argent est déposé dans un compte distinct du gouvernement fédéral. Chaque État a ensuite l'occasion de demander une part égale de ces fonds en y versant un financement de contrepartie. Tous ces fonds ont bénéficié à la faune et à son habitat.

Au Canada, des discussions sont en cours pour peut-être faire quelque chose de semblable. Je sais ce que vous voulez dire quand vous indiquez que nous demandons à être taxés. Je ne suis pas certain que ce soit la bonne façon de dire les choses, mais c'est certainement nous qui avons soumis au gouvernement l'idée du timbre sur la conservation des habitats fauniques de la Nouvelle-Écosse. Nous avons proposé de créer un timbre pour recueillir des fonds directement. Le gouvernement ne touche pas un cent de cet argent. Les fonds sont déposés directement dans un bassin que nous gérons. Trois membres de mon conseil d'administration font partie d'un conseil de cinq personnes qui gère cet argent, et il y a quelques années, nous avons demandé au gouvernement d'augmenter le prix de 3 à 5 \$. Nous n'hésitons pas à ouvrir notre portefeuille pour faire ce que nous voulons accomplir et nous ne craignons pas de dire aux gens ce que nous allons faire.

M. Robert Sopuck: Je suis on ne peut plus d'accord.

Monsieur LeBlanc, j'ai trouvé très intéressantes vos observations sur le piégeage au Nouveau-Brunswick et la relation qui existe entre les trappeurs et le milieu scientifique afin de recueillir des données. Vous avez également parlé de pièges certifiés et indolores. Vous connaissez probablement très bien l'installation de conception de piège antidouleur d'Environnement Canada à Vegreville, en Alberta. Pouvez-vous traiter de l'évolution du piégeage indolore au cours des dernières décennies et nous expliquer l'évolution d'hier à aujourd'hui?

Monsieur LeBlanc.

M. Charles LeBlanc: Merci, monsieur Sopuck.

Sachez que j'en sais très peu sur le piégeage, car ce n'est pas mon domaine. Je représente aujourd'hui un groupe de 25 organisations de la province; nous n'avons donc pas pu faire témoigner quelqu'un au sujet de chaque facette de la chasse et du piégeage. Je sais toutefois qu'il y a eu un changement. Certains considéreront que c'est un fardeau financier pour les trappeurs, mais ces derniers aiment suffisamment leur sport et respectent assez les animaux pour les trapper sans les faire souffrir.

Dans la province, le gouvernement s'est intéressé à ces méthodes moins cruelles de... Nous pouvons, par exemple, apporter un fusil sur le territoire de piégeage pour abattre les animaux, alors que cela était interdit dans le passé. Il y a donc une volonté de piéger les animaux sans cruauté.

Mais pour ce qui est de votre question comme telle, je ne peux traiter de l'évolution de ce piège.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Sopuck

Monsieur Bevington, vous disposez de sept minutes.

M. Dennis Bevington (Territoires du Nord-Ouest, NPD): Merci.

Je pense que je viens d'une des régions du Canada où le pourcentage de chasseurs et de trappeurs est probablement le plus élevé au sein de la population, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest. Nous nous intéressons grandement à ces activités. Le gouvernement de ce territoire a évalué que la chasse de subsistance totalise 60 millions de dollars par année. C'est une somme considérable.

Nous sommes très intéressés. Je pense que ce qui m'intéresse, c'est un phénomène que nous avons observé, celui des changements climatiques et de la perturbation de l'habitat qui a eu sur nous un effet considérable, particulièrement en ce qui concerne les troupeaux de caribous dans le Nord, où il est maintenant interdit de les chasser dans bien des communautés en raison de leur déclin rapide. Certains

attribuent ce problème aux changements climatiques. Il y a des arguments très logiques pour expliquer ce qui se passe à cet égard. D'autres considèrent que c'est le développement linéaire de l'industrie de l'extraction du diamant dans la province géologique des Esclaves qui a une incidence sur la migration des caribous.

Voilà certains problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je pense que c'est dans cette direction que je veux me diriger avec mes questions.

Monsieur Samson, lors de votre dernière comparution, vous vous êtes dit préoccupé par la perte d'habitat. Vous avez cité les propos du chef Seattle, qui a dit « La terre, nous ne l'héritons pas de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »

Les conservateurs ont affaibli les lois qui protègent l'habitat. Quel rôle les lois et les règlements devraient-ils jouer au chapitre de la protection de l'habitat?

• (0920)

M. Ward Samson: À mon avis, l'habitat est extrêmement important. À Terre-Neuve, sur l'île plus précisément, l'industrie forestière a provoqué la destruction de l'habitat pendant un certain nombre d'années. Nous replantons des mélèzes du Japon. Le ministère des Forêts a tenté de planter des sapins pendant quelques années, mais il a constaté que les orignaux les mangeaient. Maintenant, ce sont des mélèzes qu'on plante dans essentiellement toute l'île, car les orignaux ne les mangent pas.

Comme je l'ai indiqué précédemment, la population d'orignaux a légèrement décliné au cours des 50 dernières années. Vous savez que l'orignal est essentiellement une espèce envahissante. Ils ont été amenés dans la province avec de nombreuses autres espèces, comme le vison. Il ne reste pas beaucoup de forêts dans la province. Il y a beaucoup de routes d'accès forestier et, bien entendu, un nouveau prédateur, le coyote, a fait son apparition. Ce prédateur de grande taille s'attaque au caribou et à l'orignal. C'est simple: nous devons prendre soin de l'environnement, sinon, il n'en restera plus rien.

Merci.

M. Dennis Bevington: Monsieur LeBlanc, observez-vous des phénomènes semblables dans les forêts du Nouveau-Brunswick? Considérez-vous que cela soit un des principaux problèmes qui nuisent à votre capacité de chasser et de protéger les espèces qui vous intéressent?

M. Charles LeBlanc: Oui, monsieur, j'en suis convaincu. Sans habitat, il n'y aura pas de populations saines d'animaux. Il est difficile de surveiller les effets des modifications apportées à la Loi sur les pêches et à d'autres règlements dernièrement, car nous n'avons pas eu vent de plaintes formulées jusqu'à présent. La province elle-même se trouve dans une situation économique difficile et elle ouvre la porte au monde des affaires, au détriment de l'environnement. Cela préoccupe grandement notre fédération. Les sociétés forestières ont besoin de fibre, et cela nous va, car nous comprenons qu'il faut alimenter les pulperies. Mais ces entreprises font peut-être trop de pulvérisation, ce qui fait que notre habitat est... La coupe forestière peut de fait être bénéfique pour certaines espèces, mais la pulvérisation est nuisible pour d'autres. Oui, c'est l'habitat qui prime. Sans lui, nous ne pourrions préserver notre patrimoine.

M. Dennis Bevington: Vous n'éprouvez pas les mêmes problèmes de perturbation linéaire des forêts que dans le nord de l'Alberta. Les bandes défrichées, les lignes sismiques et les routes d'accès y ont créé un réseau de perturbations qui favorisent la prédation dans bien des cas et qui dérangent les espèces animales de la région. Cela se produit-il également au Nouveau-Brunswick?

• (0925)

M. Charles LeBlanc: Nous avons des éoliennes. Il y a d'importantes industries éoliennes qui, selon certains de nos membres, perturbent les animaux. D'importantes coupes à blanc ont forcé la migration de troupeaux de cerfs vers des forêts privées, où ils n'ont pas d'habitat. La province est maintenant en train de couper des forêts anciennes et les ravages de cerfs protégés. La population de cerfs ayant diminué, on a justifié les coupes en faisant valoir qu'il n'y a plus de cerfs dans les ravages. Mais si les cerfs abondent après une série d'hivers cléments, ils n'auront aucun endroit où se réfugier ou se nourrir au cours du prochain hiver rigoureux. Il y a énormément de neige cette année, et je présume que la population de cerfs diminuera de 50 %. Nous avons donc effectivement remarqué un certain mouvement. Le phénomène se manifeste à certains égards.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Toet, vous disposez de sept minutes.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président. Je remercie nos témoins d'aujourd'hui. Vos commentaires sur ce point sont très utiles.

Monsieur LeBlanc, pour poursuivre un peu dans la même veine que les questions auxquelles vous venez de répondre, vous avez indiqué que la province autorisait certains types de coupe. Je considère qu'il importe de comprendre que la gestion des forêts est évidemment de compétence provinciale. Nous savons qu'il y aura un certain chevauchement de compétences, mais je pense qu'il est important de souligner, aux fins du compte rendu, que cette question relève des provinces.

Monsieur Rodgers, je voulais commencer par une question qui vous est destinée. Dans votre exposé, vous avez parlé assez longuement de la contribution financière des chasseurs et des trappeurs. De nombreux autres témoins l'ont fait également. C'est étonnant d'entendre à combien se chiffrent ces contributions et de voir à quel point le milieu est prêt à participer. Vous ne dites pas que quelqu'un d'autre doit agir, mais que vous êtes tout à fait disposés à y mettre du vôtre. Je vous en félicite.

Je voulais aussi avoir votre avis sur d'autres aspects de la chasse et du piégeage. Je vous demanderais donc, si vous le voulez bien, de parler des trois points suivants: l'importance culturelle de ces activités; la contribution des chasseurs et des trappeurs à la gestion et à la conservation de la faune — je sais que vous avez effleuré le sujet, mais je considère que c'est un aspect très important, et le comité de l'environnement aimerait beaucoup vous entendre parler de votre contribution et de ce que vous faites à cet égard —; et le rôle de la recherche scientifique dans la gestion de la faune.

Je vous en serais très reconnaissant de bien vouloir traiter de ces trois points.

M. Tony Rodgers: Merci pour votre question. Je vais commencer par répondre à la dernière question.

Notre fédération soutient une position ferme à l'égard de la gestion de la faune. Nous ne voulons pas que des décisions politiques soient prises à moins d'être fondées sur la science.

Des décisions non fondées sur la science ont déjà été prises en Nouvelle-Écosse. Nous avons une surabondance de chevreuils. En 1985, on a imposé une limite de deux chevreuils sur le continent et d'un chevreuil sur l'île du Cap-Breton. Cela a eu l'effet d'un pétard mouillé, parce que, une fois qu'on a découvert que les Cap-Bretonnais pouvaient seulement tuer un chevreuil, il a été décidé d'imposer une limite d'un chevreuil à tous les Néo-Écossais. Quand cette décision politique a été prise, la harde de chevreuils s'est détériorée, parce qu'il y en avait en surabondance. Ils ont mangé toute la végétation et ne pouvaient plus survivre. Cela a eu des conséquences désastreuses, et il a fallu des années pour redresser la situation.

Nous voulons que les recherches scientifiques soient bien faites. Notre province tire de l'arrière dans ce domaine parce que nous n'avons plus, à la division de la faune, le même nombre d'employés qu'il y a quelques années. Quand un employé prend sa retraite ou change d'emploi, la direction ne semble pas s'empresse de le remplacer. C'est dommage, parce qu'il y a beaucoup de travail à faire.

Comme je l'ai dit, ce n'est pas comme s'ils ne recevaient pas d'argent des personnes qui s'intéressent à la question, parce que nous sommes ceux qui déboursent l'argent. La gestion des chevreuils relève forcément du gouvernement. Malgré tout ce que j'ai dit au sujet de la science, nous ne pouvons pas ordonner au gouvernement de faire ce que nous voulons. Nous pouvons seulement formuler des recommandations fondées sur nos observations et des preuves anecdotiques fournies par nos membres. Toutefois, en définitive, si les décisions ne sont pas fondées sur des faits scientifiques clairs et irréfutables, nous ne devrions pas prendre de décision.

Quant à l'aspect culturel, je dirais que la chasse a une importance culturelle pour moi, parce que je fais de la chasse. Ma maison est pleine de toiles d'animaux, au point où vous jureriez que vous vous trouvez dans un musée. C'est vraiment au cœur de mon existence : « Je chasse, donc je suis. »

Je fais de la chasse toute l'année. Certains en font pendant une seule semaine de la saison. Ils viennent ici le vendredi, ils font de la chasse jusqu'au samedi suivant, et cela finit là. Ils retournent à la maison et n'y pensent plus. Cependant, nous sommes nombreux à consacrer beaucoup de temps à la chasse et à nous intéresser au dossier.

Je partage la culture des membres des Premières Nations du Canada. Comme eux, je tiens à avoir accès à la faune, et je veux continuer d'y avoir accès.

Merci.

• (0930)

M. Lawrence Toet: Merci.

Monsieur Leblanc, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Charles LeBlanc: Je n'ai rien à ajouter à ce que Tony a dit. D'ailleurs, il exprime probablement l'opinion de tous les chasseurs de la province.

M. Lawrence Toet: Monsieur Leblanc, j'aimerais revenir à quelque-uns des propos que vous avez tenus dans votre déclaration. Vous avez dit que la Fédération de la faune du Nouveau-Brunswick a été fondée pour protéger les populations animales et que la chasse et le piégeage contribuent beaucoup à leur protection.

Pourriez-vous expliquer au comité pourquoi le piégeage est si important pour la protection de la faune et comment il y contribue concrètement?

M. Charles LeBlanc: Comme je l'ai dit, les trappeurs peuvent seulement piéger l'excédent d'animaux au sein de la population. Par conséquent, si les trappeurs ont une excellente saison, cela veut dire que la harde est en santé et a atteint sa capacité de charge. Ils préviennent la surpopulation, qui cause des maladies chez les animaux. De plus, les trappeurs fournissent aux biologistes de la province les carcasses, le nombre exact d'animaux piégés et toutes les fourrures pour qu'ils s'assurent que ces animaux sont en bonne santé; ils jouent donc un rôle important. Ce n'est pas comme s'ils font la chasse aux lièvres, où ils ne savent pas combien de lièvres sont piégés. Quand les animaux à fourrure sont piégés, nous connaissons le nombre exact d'animaux piégés, ce qui donne une bonne idée de la taille de la population et de l'état de santé des animaux.

M. Lawrence Toet: J'aimerais vous poser une autre question, monsieur LeBlanc. J'ai trouvé intéressant que vous ayez dit que si vous utilisez un animal, vous en assumez la responsabilité. Pourriez-vous brièvement nous parler un peu plus de ce que vous entendez par là? C'est déjà clair, mais aimeriez-vous ajouter quelque chose à ce sujet?

M. Charles LeBlanc: En tant que chasseurs, nous allons dans la forêt. Nous ne sommes pas une bande de crétins qui y vont seulement pour tuer ou faire souffrir des animaux. Nous comprenons la nature. Il n'est pas seulement question de tuer et de chasser. Nous nous promenons dans le bois, et je trouve que les chasseurs apprécient la nature et la comprennent.

Vous savez, je vais souvent à Ottawa. C'est une belle ville et les gens sont gentils. L'air pue; ce n'est pas la même chose qu'ici.

Ici, nous essayons de protéger ce que nous avons. Les randonneurs veulent protéger leurs sentiers. Certains se sont plaints à Tony: ils ne sont pas en faveur de la chasse le dimanche parce qu'ils veulent avoir accès à la forêt sans que des chasseurs s'y trouvent. Ils souhaitent jouir de la forêt. Les randonneurs ne veulent peut-être pas rencontrer de chasseur, mais ils savent que nous allons protéger l'environnement. Ils sont passionnés. Ils dégagent des fonds et ils font pression sur le gouvernement. Nous pouvons les inciter à la réflexion, parce qu'ils sont passionnés de la nature sauvage. C'est là où nous disons que les pêcheurs...

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur McKay, vous avez la parole pendant sept minutes.

L'hon. John McKay (Scarborough—Guildwood, Lib.): Je vous remercie tous.

Monsieur LeBlanc, si vous voulez venir à Ottawa quand l'air sera plus pur, venez pendant que le Parlement ne siège pas.

Chacun d'entre vous représente une importante association provinciale, et vous avez exprimé vos préoccupations. J'aimerais savoir s'il existe des droits ou des permis que vous payez directement au gouvernement fédéral.

• (0935)

M. Tony Rodgers: Le fédéral délivre des permis en vertu de la Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs à ceux qui veulent faire la chasse aux canards, aux oies et aux oiseaux des hautes terres, entre autres aux bécassines de Wilson. Oui, il faut payer des droits, et un timbre de l'habitat doit être apposé au permis de chasse. Ce paiement volontaire de 8 \$ est versé à Habitat faunique Canada. L'organisme reçoit l'argent puis, tout comme beaucoup des organismes provinciaux le font, le redonne aux chasseurs pour qu'il serve à des projets de chasse.

Par exemple, il redonnerait de l'argent à Ducks Unlimited dans l'objectif de créer un plus grand nombre d'aires de nidification ou

d'améliorer l'habitat d'une certaine façon. Il existe donc au moins un permis qui est délivré par le gouvernement fédéral.

L'hon. John McKay: Je n'ai aucune idée du pourcentage d'oiseaux migrateurs tués qui sont des canards ou des oies. À mon avis, ce serait un pourcentage élevé, mais je n'en ai réellement aucune idée.

Est-ce que les recettes du timbre de l'habitat passent par le Trésor fédéral avant de vous être remises?

M. Tony Rodgers: Monsieur, votre question va au-delà de mes compétences. Je regrette, mais je ne peux y répondre. Je sais que ces permis sont principalement vendus aux bureaux de poste, ce qui veut dire que ce sont eux qui reçoivent les recettes du permis et du timbre de l'habitat. Cependant, je ne sais pas où l'argent va par la suite. Désolé.

L'hon. John McKay: Merci.

Est-ce que le gouvernement fixe des règlements dans ce domaine?

M. Tony Rodgers: Les règlements applicables découlent aussi de la Loi sur les oiseaux migrateurs, qui vise, en fait, trois pays: le Mexique, les États-Unis et le Canada. Les règlements sont établis à l'échelle internationale pour évaluer entre autres les populations d'animaux et les limites de prises. Donc oui, le gouvernement établit ces règlements, mais en collaboration avec les deux autres pays, parce qu'une espèce migratrice fait régulièrement l'aller-retour au-dessus des frontières. Elle n'a aucune idée où elle se pose sinon de savoir que c'est sur l'eau. Il est donc nécessaire de mettre en place ces règlements.

Grâce à ces règlements, nous jouissons d'une abondance d'espèces de ce genre. Je ne suis pas au courant du nombre de prises, mais je peux vous assurer que les prises assurent la viabilité des espèces, qui se portent bien. En fait, je crois qu'il existe un problème de populations d'oies dans certaines régions du Canada, en raison de la surabondance de ces espèces.

L'hon. John McKay: Je peux vous dire où il y a une surpopulation d'oies: Toronto.

Des voix: Oh, oh.

L'hon. John McKay: Je pense que si nous organisions une fusillade à Toronto à un moment donné, les gens seraient contents.

Quels sont, selon vous, les points faibles des règlements à l'égard du rôle que le gouvernement fédéral joue ou ne joue pas en matière d'environnement? Dans cette enceinte, nous avons tendance à considérer que ce dossier relève des provinces, étant donné que ce sont elles qui bénéficient surtout des retombées économiques. Je comprends que les espèces migratrices comportent un aspect international, mais la plupart des gens ici considèrent que le gouvernement fédéral ne devrait pas se mêler de ce dossier parce que cela n'est pas réellement nécessaire. Y a-t-il un domaine où le gouvernement devrait jouer un rôle plus musclé?

Eh bien, ma question a produit un silence impressionnant.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. John McKay: Je pose la question à vous trois.

Une voix: Je vais intervenir ici parce que...

Le président: M. Rodgers...?

L'hon. John McKay: Ou M. LeBlanc ou M. Samson?

M. Ward Samson: Ma connexion a été interrompue. Je n'ai pas entendu la question.

L'hon. John McKay: J'en suis désolé. Ma question est simple. À votre avis, y a-t-il un aspect où le gouvernement devrait jouer un rôle plus musclé à l'égard de la chasse ou du piégeage?

Le président: M. Samson, M. Rodgers et, ensuite, M. LeBlanc.

M. Tony Rodgers: Je vais intervenir en premier. Selon moi, le gouvernement fédéral joue un rôle musclé en ce moment à l'égard de la chasse et du piégeage. Il a participé à l'élaboration de normes internationales pour les pièges, comme M. LeBlanc l'a mentionné tout à l'heure. À mon avis, il continue de jouer ce rôle et de maîtriser la situation.

Pensons à toute la question de la prise de phoques et de la chasse au phoque, qui est vaguement liée à nous. Le gouvernement fédéral a signalé au marché européen que nous appuyons ces activités, parce qu'elles font partie de notre patrimoine et de notre culture et qu'elles s'inscrivent dans le cadre des prises viables. Je n'aime pas que des gens d'autres pays essaient de nous intimider parce qu'ils se pensent plus intelligents que nous, au pays. Je suis heureux de voir que le gouvernement fédéral ne se laisse pas intimider, mais qu'il prend position à ce sujet.

Merci.

• (0940)

Le président: Monsieur LeBlanc.

M. Charles LeBlanc: Oui. Je suis d'accord avec Tony sur la question des phoques. Nous avons beaucoup de chance que la ministre Aglukkaq comprenne l'importance de la viande de gibier dans sa culture et prenne des mesures pour défendre la chasse.

À mon avis, nous aimerions que le fédéral défende notre droit absolu de faire de la chasse, de la pêche et du piégeage au pays — du fait que certaines rumeurs semblent circuler à Ottawa. Notre pays a été bâti grâce au piégeage. Cela fait partie de notre patrimoine: pourquoi donc n'aurions-nous pas le droit de faire de la chasse et de la pêche au pays?

Le président: Vous avez la parole, monsieur Samson, pendant 30 secondes.

Monsieur Samson, aimeriez-vous répondre à la question?

M. Ward Samson: Oui.

Le gouvernement semble faire du bon travail. Ce n'est peut-être pas le cas au provincial, mais au fédéral, les choses vont bien, à mon avis. Comme Tony l'a dit, le piège Conibear fonctionne bien. D'ailleurs, vous pourriez faire d'autres recherches dans ce sens.

À Terre-Neuve, nous nous heurtons à un problème important sur le plan des compétences. En effet, nous faisons la chasse à la sterne. Or, il faut une arme à feu pour chasser les sternes, et il faut un permis fédéral pour posséder une arme à feu. Du point de vue juridique, à Terre-Neuve, nous pouvons chasser les sternes sans permis, mais pour avoir une arme à feu, il nous faut un permis de chasse aux oiseaux migrateurs du gouvernement fédéral. Cependant, nous avons le droit de chasser les sternes sans ce permis.

Le président: Merci, monsieur Samson.

Nous passons maintenant aux interventions de cinq minutes, en commençant par les néo-démocrates.

Monsieur Rousseau, la parole est à vous.

[Français]

M. Jean Rousseau (Compton—Stanstead, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Quand j'étais jeune, certains de mes oncles, de mes cousins, bref, beaucoup de membres de ma famille pratiquaient la chasse et le trappage. Il y en a de moins en moins aujourd'hui. En effet, mes oncles et mes cousins sont maintenant assez âgés.

Je vais vous expliquer une chose. J'habite dans le sud du Québec, plus précisément dans les Cantons de l'Est. Il y a les Appalaches, les montagnes et beaucoup d'espace. Toutefois, l'étalement urbain ainsi que le développement de certaines entreprises qui prennent de plus en plus de territoires ont eu notamment beaucoup d'influence sur la chasse et le trappage au Québec. Qu'en est-il dans vos territoires?

Ma question s'adresse surtout à vous, monsieur Samson. En effet, vous semblez dire que les produits de la chasse et du piégeage servent, entre autres, à assurer des moyens de subsistance pour vos membres.

[Traduction]

M. Ward Samson: Pouvez-vous répéter la question? Je ne l'ai pas comprise.

Le président: Je crois que la question porte sur votre témoignage, quand vous avez dit que la plus grande partie des fruits de la chasse dans votre province est destinée à la nourriture et à assurer la subsistance des gens. Si vous pouvez répondre à cette question, M. Rousseau vous en serait reconnaissant.

Est-ce exact?

M. Jean Rousseau: Oui, c'est exact.

M. Ward Samson: Merci.

Je voulais dire que les gens que nous représentons...

J'ai mangé du rat musqué et du castor. Beaucoup de gens font cela. Quant aux fruits du piégeage, nous ne mangeons pas de vison: il n'a pas très bon goût.

La majorité des habitants de la province considèrent que, si vous tuez un animal, vous en devenez responsable. Nous ne sommes pas partisans de la chasse dans le seul but d'obtenir les bois des animaux... Nous chassons les animaux pour les manger. Nous piégeons les animaux pour la fourrure, mais nous en mangeons tout de même certains d'entre eux. Essentiellement, si vous tuez un animal, vous le mangez. C'est votre responsabilité.

Nous ne chassons pas les bois des animaux. Nous n'attrapons pas un saumon pour le laisser accroché au bout de la ligne pendant 20 minutes et ensuite le relâcher en disant: « C'est bon. Tu peux t'en aller pondre maintenant. »

Nous n'aimons pas cette façon de faire.

• (0945)

[Français]

M. Jean Rousseau: Je vous remercie.

Monsieur LeBlanc, lors de votre témoignage, vous avez mentionné que les membres de votre fédération veulent participer à la gestion, surtout à celle des écosystèmes des habitats naturels.

Sur le terrain, que faites-vous concrètement pour vous assurer qu'il y aura une relève et, en même temps, que les espèces qui sont peut-être en péril subsisteront plus longtemps?

M. Charles LeBlanc: Je vais vous répondre en français. Est-ce que cela vous convient?

M. Jean Rousseau: Oui, c'est parfait.

M. Charles LeBlanc: Partout dans la province, certains de nos gens ont des projets. Certains projets sont en cours.

[Traduction]

Je vais devoir parler en anglais étant donné que la traduction me déconcentre, d'accord? Je suis désolé.

Nos membres mènent des projets environnementaux et éducatifs. L'éducation est probablement l'élément le plus important. Beaucoup de nos associations offrent des cours sur la chasse et la sécurité dans le maniement des armes à feu, et elles ont des terrains de camping pour familiariser les jeunes à la nature et leur faire comprendre l'importance de l'environnement.

Est-ce que j'ai répondu à votre question, monsieur?

[Français]

M. Jean Rousseau: Oui, absolument, monsieur LeBlanc.

Je vais maintenant m'adresser à M. Rodgers.

Monsieur Rodgers, vous avez dit que la chasse commerciale a fait disparaître des espèces et failli en faire disparaître d'autres. Selon vous, ce sont les chasseurs traditionnels qui ont permis l'arrêt de cette hécatombe.

Y a-t-il des espèces en voie de disparition auxquelles vous portez attention afin de vous assurer que les générations futures y auront accès?

[Traduction]

M. Tony Rodgers: En Nouvelle-Écosse, absolument. La province a consacré beaucoup de temps, d'argent et d'énergie aux programmes d'éducation pour les chasseurs pour s'assurer que les jeunes qui entrent dans le programme apprennent les valeurs associées à la chasse et à la pêche. Cette formation comporte un cours sur l'éthique, le traitement réservé à la faune et sur la voie à suivre à cet égard dans le futur.

Permettez-moi de revenir à la question que vous avez posée à Charlie concernant les territoires de chasse; vous avez raison de dire que nous perdrons beaucoup de terre en raison de la commercialisation. Beaucoup de secteurs où j'avais l'habitude de pratiquer la chasse lorsque j'étais jeune ont été utilisés pour la construction d'immeubles à logements, et c'est malheureux. Le pire, c'est que le nombre de chasseurs diminue également, comme je l'ai mentionné plus tôt. J'ai bien peur que ce soit davantage lié à ce qui intéresse les jeunes aujourd'hui, soit d'être assis devant un écran d'ordinateur à jouer à des jeux plutôt que de sortir dehors, d'apprécier la faune et d'en tirer parti. Nous ferons de notre mieux — nous faisons de notre mieux — pour les inciter à s'y intéresser de nouveau.

La communauté des chasseurs et des pêcheurs a également été touchée...

Le président: Merci, monsieur Rodgers.

Nous devons passer à la question suivante. Espérons que vous aurez l'occasion d'aborder le sujet en répondant à une autre question, tandis que nous sommes ici devant nos écrans alors que nous devrions plutôt être à l'extérieur à faire autre chose, probablement.

Monsieur Woodworth, la parole est à vous, pour cinq minutes.

M. Stephen Woodworth (Kitchener-Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins de participer aux délibérations du comité. Ce que vous faites aujourd'hui est vraiment important pour la population canadienne et cela aide les députés à mieux accomplir leur rôle.

Toutefois, monsieur Rodgers, avant que je pose ma question, aimeriez-vous prendre 30 secondes ou une minute pour terminer votre commentaire?

• (0950)

M. Tony Rodgers: Certainement, monsieur Woodworth. Je vous remercie.

Je voulais simplement dire que notre communauté des chasseurs a été gravement touchée il y a 20 ans, lorsque le registre des armes d'épaule a été créé. À ce moment-là, la situation s'est détériorée. Beaucoup d'hommes et de femmes ont abandonné la pratique du sport. Ces gens se sont débarrassés de leurs armes et nous les avons perdus à jamais. Nous avons également perdu les milliards de dollars qu'ils auraient dépensés au cours des 20 dernières années.

J'espère que nous ne reverrons jamais une telle chose, car cela aurait un effet négatif, pas seulement sur nous, mais aussi sur la faune.

Merci de m'avoir donné l'occasion de le dire.

M. Stephen Woodworth: J'ai simplement pensé que vous permettre de terminer votre commentaire serait faire preuve de courtoisie.

En fait, monsieur Rodgers, étant donné que nous avons déjà entrepris une discussion, et aussi parce que j'ai des racines en Nouvelle-Écosse, par mon père... Mon grand-père était un excellent chasseur. Parmi les histoires qu'il racontait, une de mes préférées était celle où il racontait comment il avait réussi à abattre deux originaux d'un seul coup. Je n'ai jamais su si c'était réaliste ou non.

Des voix: Oh, oh!

M. Stephen Woodworth: J'aimerais vous poser des questions, monsieur Rodgers, et je demanderais aux autres témoins d'y porter attention, car si j'en ai l'occasion, j'aimerais les leur poser aussi.

Monsieur Rodgers, combien de membres compte votre fédération de chasseurs et de pêcheurs?

M. Tony Rodgers: La fédération compte 6 500 membres et partisans.

M. Stephen Woodworth: Outre 6 500 membres, savez-vous combien de personnes pratiquent la chasse et la pêche en Nouvelle-Écosse?

M. Tony Rodgers: Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, il existe en Nouvelle-Écosse une carte des ressources fauniques. Actuellement, 100 000 personnes ont cette carte.

M. Stephen Woodworth: Très bien.

Il y a de cela quelques années, le comité a entrepris une étude sur la Loi sur les espèces en péril. En toute franchise, nous avons entendu beaucoup de bons témoignages et de bonnes idées sur ce qu'on pourrait faire pour l'améliorer. Malheureusement, c'était pendant la législature précédente. Comme vous le savez, le Parlement a été dissous en 2011. Par conséquent, le comité n'a jamais terminé cette étude ni présenté un rapport.

Monsieur Rodgers, j'ai une question au sujet de la Loi sur les espèces en péril. Est-ce que vous ou vos membres participez d'une façon ou d'une autre à des activités visées par la Loi sur les espèces en péril, que ce soit dans le cadre d'évaluations des espèces, de plans de rétablissement ou de plans de gestion?

M. Tony Rodgers: Oui. En fait, je pense que l'aspect le plus important de nos activités est lié au montant de 5 \$ que nous prélevons sur le prix des permis, montant qui est versé à un fonds pour la recherche. Beaucoup d'étudiants de l'Université Acadia demandent des bourses d'études pour étudier — dans la plupart des cas — des espèces en péril, comme la tortue mouchetée et d'autres espèces de ce genre.

En Nouvelle-Écosse, une des espèces en péril est l'original continental, soit l'original dont l'habitat se trouve dans la partie continentale de la Nouvelle-Écosse. La situation de l'original des hautes terres du Cap-Breton est bonne, mais ce n'est pas le cas de l'original continental. Nous y avons consacré temps et argent. J'aimerais vous raconter une anecdote, à titre d'exemple. Nous sommes intervenus dans le comté de Cumberland. Une équipe a été envoyée sur place pour y construire des passerelles sur le site d'une tourbière où des originaux se trouvaient fréquemment emprisonnés. Comme les originaux ne parvenaient pas à en sortir même lorsque nous réduisions la pente des pourtours de la tourbière, nous avons construit des passerelles pour les aider à sortir. Ce n'est qu'un exemple des choses qui retiennent notre attention dans la partie continentale. Précisons encore une fois que nous ne pouvons chasser cet animal. Toutefois, en tant que gardiens responsables des ressources fauniques, nous savions qu'il était de notre devoir d'agir.

M. Stephen Woodworth: J'aimerais maintenant poser la même question à M. LeBlanc.

Pouvez-vous me dire si votre groupe ou vos membres ont participé à des activités semblables à celles dont M. Rodgers vient de parler? Si vous le savez et que vous avez un exemple, j'aimerais bien l'entendre.

M. Charles LeBlanc: En ce qui concerne les espèces en péril, on nous demande toujours de participer et de présenter des commentaires. Le seul dossier dont je me suis occupé était lié au saumon et non à la chasse; on souhaite inscrire le saumon atlantique sur la liste. J'ai présenté des observations à cet égard. Quant aux autres espèces et aux espèces que l'on trouve au Nouveau-Brunswick, aucune d'entre elles ne fait l'objet d'études aux fins d'une inscription sur la liste.

• (0955)

Le président: Nous passons maintenant à M. Choquette.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adressera à M. LeBlanc.

Avant de la poser, j'aimerais dire qu'il était très intéressant d'apprendre que la seule vraie loi qui existe au palier fédéral sur la chasse et le piégeage est la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. C'est une importante information à retenir.

Si j'ai bien compris, au cours des derniers mois, il y a eu une diminution du nombre d'originaux. De plus, les chevreuils ont eu des problèmes en raison de l'hiver rigoureux. On sait qu'il y aura de plus en plus de problèmes attribuables aux changements climatiques, comme par exemple des périodes de froid très longues ou très chaudes.

Selon vous, quelles mesures le gouvernement fédéral devrait-il prendre pour s'attaquer au problème des changements climatiques?

[Traduction]

Le président: La question s'adresse-t-elle à M. LeBlanc?

[Français]

M. François Choquette: Ma question s'adresse à M. LeBlanc.

[Traduction]

M. Charles LeBlanc: La question des changements climatiques est très complexe.

Certains de nos membres diront que nous n'avons aucune incidence sur le climat. Personnellement, je crois que les changements climatiques découlent de l'activité humaine. Que pouvons-nous faire? Nous pourrions essayer de réduire notre impact en faisant de meilleurs choix. Beaucoup de membres de notre organisme ont des véhicules qui consomment beaucoup de combustibles fossiles; nous pourrions donc essayer de faire quelque chose à cet égard. Je crois comprendre que le gouvernement fédéral est réticent à établir des cibles d'émission ou à adopter des lois parce que cela nuit à l'économie. Les affaires nuisent à l'environnement, et un environnement détérioré est nuisible aux animaux.

J'en resterai là pour aujourd'hui.

[Français]

M. François Choquette: Monsieur LeBlanc, je voudrais ajouter quelque chose à propos de ce que vous venez de dire.

En effet, vous représentez des organismes de chasse et pêche qui rassemblent environ 4 000 membres. Comme vous l'avez bien mentionné, les activités de chasse et pêche ont clairement un effet direct sur le développement économique de votre région, .

Comment évaluez-vous le risque d'avoir des écosystèmes plus fragiles à cause des changements climatiques et de la disparition des habitats? Comment voyez-vous l'avenir économique des gens que vous représentez? Des dommages économiques pourraient-ils vraiment être causés par les changements climatiques et la destruction des habitats?

[Traduction]

M. Charles LeBlanc: Nous verrons certainement des changements. D'ailleurs, nous observons déjà des changements par rapport à la migration des espèces vers d'autres régions de la province, où beaucoup d'inondations se sont produites récemment. De plus, nous avons observé des augmentations très rapides du débit des rivières. Donc, par rapport aux changements climatiques, il y a un réchauffement. Des inondations se produisent hors de la période normale des crues du printemps. Par conséquent, beaucoup de pourvoyeurs ou de gens qui souhaitent pratiquer la pêche ne pourront peut-être pas pratiquer ce sport.

En ce qui concerne les animaux, un réchauffement de la province serait néfaste. Dans notre province, les chevreuils se trouvent à la limite septentrionale de leur habitat. Un réchauffement de la province pourrait entraîner une augmentation de la population de chevreuil. Je ne sais pas précisément quelles autres espèces seraient touchées.

Donc, oui, le climat aura une incidence sur notre industrie

[Français]

M. François Choquette: Comme il ne me reste que 30 secondes, je vais vous demander, monsieur Rodgers, si vous avez quelque chose à ajouter à cet égard.

[Traduction]

M. Tony Rodgers: Essentiellement, Charlie a dit ce qu'il y avait à dire. Les changements sont subtils, bien qu'il y ait une variation des degrés de subtilité. Par exemple, certaines espèces d'oiseaux entreprennent leur migration vers le nord plus tôt qu'à l'habitude. Je ne sais pas ce que je pourrais vous dire par rapport au réchauffement du climat en Nouvelle-Écosse cette année. Étant donné qu'on semble aller dans la direction opposée, je pense que nous irons à la pêche sur glace en juillet.

En ce qui concerne la faune et la protection de la faune, notre principale préoccupation est davantage liée à l'habitat qu'au changement climatique. Si nous continuons d'abattre des arbres au rythme qu'on observe actuellement en Nouvelle-Écosse, les espèces n'auront plus d'habitat de toute façon, peu importe le facteur en cause. Nous brûlons du bois pour produire de l'électricité. On alimente d'énormes chaudières à l'aide de granules de biomasse. Il ne restera plus rien avant longtemps, de toute façon.

● (1000)

Le président: Merci, monsieur Choquette.

Nous passons maintenant à M. Carrie, pour cinq minutes.

M. Colin Carrie (Oshawa, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

J'aimerais poser une question à M. LeBlanc et à M. Rodgers. Vous avez tous les deux parlé du rôle de la recherche scientifique et des informations des trappeurs dans l'évaluation de la surpopulation des animaux, par exemple. Vous venez de parler de l'habitat.

Je sais que vous ou vos groupes collaborez avec le gouvernement fédéral, avec Environnement Canada. Pourriez-vous nous parler davantage de la contribution des chasseurs et des trappeurs à la recherche scientifique et à la gestion en matière de protection?

M. Tony Rodgers: Les chasseurs de la Nouvelle-Écosse participent à beaucoup d'activités à cet égard, monsieur Carrie. Par exemple, on demande à un chasseur qui a abattu un cerf de Virginie ou un orignal d'envoyer l'os de la mâchoire de l'animal au ministère des Ressources naturelles. Cela permet aux gens du ministère d'avoir une idée de la condition de l'animal, et l'examen des dents leur permet d'évaluer l'âge de l'animal. On demande aux trappeurs d'envoyer les carcasses de certains animaux, pour les mêmes raisons. De plus, je sais que nos chasseurs ont procédé à des dénombrements pour le compte du ministère des Ressources naturelles. Ils signalent également les cas d'animaux qui ont été frappés par des automobiles, par exemple, ce qui permet aux scientifiques d'analyser la moelle osseuse pour évaluer la qualité et la condition de l'animal. Nous pouvons donc participer à beaucoup d'activités.

Nous mesurons également les bois des cervidés. Nous mesurons la circonférence extérieure des bois et nous envoyons cette information à Ressources naturelles Canada, ce qui permet aux gens du ministère d'avoir une idée de la croissance et de la santé des animaux, notamment. Nous ne sommes pas inactifs. Nous allons sur le terrain et nous transmettons des informations aux biologistes pour qu'ils puissent les étudier.

M. Charles LeBlanc: Il en va de même au Nouveau-Brunswick. Nous jouons un rôle actif. Il est possible d'envoyer les os de mâchoires. Nous n'avons pas de programme à cet égard, mais ceux qui veulent envoyer les os de mâchoires peuvent le faire. Pendant la saison de la chasse, le ministère des Ressources naturelles installe des stations de biologie un peu partout dans la province, ce qui permet aux biologistes d'obtenir des renseignements plus détaillés sur l'animal récolté. L'animal est pesé. On prélève l'os de la mâchoire

et on identifie le sexe de l'animal. Les scientifiques peuvent savoir si l'animal a eu des petits ou s'il s'est reproduit au cours de l'année. Ces informations sont recueillies pendant la saison. De plus, dans la province, quelque 4 000 animaux se font frapper par des automobiles et les données recueillies pour chacun de ces cas sont intégrées dans l'ensemble... Cela concerne les populations globales d'originaux, de cerfs et d'ours.

Donc, oui, nous participons.

M. Colin Carrie: Merci beaucoup de ces réponses. Je pense qu'il est important que le comité comprenne le rôle essentiel que jouent les chasseurs et les trappeurs par rapport à la gestion de la conservation et à l'habitat.

J'aimerais maintenant consacrer une minute à M. Rodgers. Vous avez abordé le sujet de la démographie. Pourriez-vous nous dresser un portrait des gens qui pratiquent la chasse et le piégeage dans votre province? Vous avez parlé de l'importance des cours sur l'éthique. Vous avez brièvement parlé des jeunes et de l'importance de favoriser leur participation. Pourriez-vous nous en dire plus sur la situation démographique dans votre province?

M. Tony Rodgers: Certainement. Eh bien, la population de la Nouvelle-Écosse vieillit. Je pense que l'âge moyen des chasseurs est d'environ 55 ans. Nous essayons d'attirer plus de gens dans notre programme.

Oui, les jeunes suivent des cours. Nous offrons également des programmes de formation dans l'ensemble de la province, ce qui permet aux jeunes d'acquérir une expérience directe des sports de tir et du piégeage.

Nous observons également une faible croissance du nombre de femmes qui pratiquent ce sport. En fait, beaucoup de femmes se sont rendues au salon des sports de plein air et des véhicules récréatifs qui a eu lieu en fin de semaine dernière, à Halifax. Ces femmes ont formé leur propre club pour pouvoir participer à des activités de chasse, entre elles, dans un esprit de camaraderie. Nous pensons que c'est formidable.

Permettez-moi de vous donner de plus amples renseignements à ce sujet, pour vous donner une idée. En Nouvelle-Écosse, nous avons également un programme appelé Hunters Helping the Hungry. Nous donnons une partie de notre récolte à des banques alimentaires de la province pour nourrir la population. L'an dernier, nous avons fourni plus de 2 000 kg de protéines, car les gens ont de la difficulté à s'en procurer. C'est très important pour la population; nous redonnons donc à la collectivité. On ne parle pas seulement d'argent, mais d'une partie de la récolte.

● (1005)

M. Colin Carrie: J'aimerais savoir ce qu'il en est de la sensibilisation des nouveaux arrivants. Selon vous, les néo-Canadiens commencent-ils à pratiquer ce sport? Portent-ils intérêt au rôle des chasseurs et des trappeurs et à la façon dont nous gérons le formidable habitat que nous avons dans ce pays?

M. Tony Rodgers: Monsieur Carrie, je n'ai eu qu'une seule expérience à cet égard, et c'était lorsque des néo-Canadiens sont venus s'informer auprès de nous pendant le salon des sports de plein air et des véhicules récréatifs. Ce fut pour eux une occasion de nous rencontrer et de discuter. En fait, je suis plutôt surpris de voir à quel point ils en savent peu sur ce qu'ils ont le droit de faire.

Je pense que ce qu'ils trouvent le plus étonnant, c'est qu'ils ont le droit de posséder une arme à feu, parce que dans leur pays d'origine, c'était absolument interdit. On les informe ensuite de leurs droits et des étapes à suivre.

Nous espérons pouvoir attirer de nouvelles recrues. Il y a des progrès, lentement, certes, mais c'est un apprentissage. Les gens doivent d'abord être renseignés. Ensuite, ils s'y adonneront, j'en suis convaincu.

Le président: Merci, monsieur Carrie.

Il ne reste plus que M. Sopuck sur notre liste d'intervenants.

Quelqu'un aimerait qu'une autre série de questions soit ajoutée ou allons-nous lever la séance après l'intervention de M. Sopuck?

D'accord. Je vais laisser le plancher à M. Sopuck pour cinq minutes, après quoi nous leverons la séance.

M. Robert Sopuck: Je vous remercie pour cette occasion.

De nombreuses collectivités dans vos régions, notamment les collectivités de chasseurs de phoques, ont été victimes des manifestations liées au mouvement de protection des droits des animaux. Y a-t-il beaucoup de manifestations du genre dans vos régions ces temps-ci?

M. Tony Rodgers: Non. De temps à autre, PETA, People for the Ethical Treatment of Animals, tente d'organiser quelque chose. Habituellement, ils font une apparition rapide, puis repartent. Selon ce que j'ai pu observer, il y a environ une dizaine de personnes dans la province qui sont résolument contre la chasse et le tire. Ce n'est donc pas vraiment inquiétant.

M. Charles LeBlanc: Monsieur Sopuck, ce n'est pas un gros problème au Nouveau-Brunswick. La province est largement rurale. Les gens comprennent l'importance de la chasse et du piégeage. Ce n'est pas toute la population qui pratique ce sport; ils sont environ 100 000 sur une population de 750 000. Mais, les gens tolèrent les chasseurs. En vertu des lois provinciales, nous avons accès à pratiquement toutes les terres publiques.

Ce genre de manifestation ne constitue pas un problème chez nous. Nous en entendons parler au niveau fédéral, et ce n'est pas profitable pour nous, mais les Néo-Brunswickois comprennent l'importance de ce sport et de ces activités.

Le président: Allez-y, monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck: J'aimerais attirer votre attention sur les propos tenus par certaines députées du NPD, des propos qui me troublent. Tout comme vous, je me bats depuis plus de 20 ans contre le mouvement de protection des droits des animaux. Je suis d'accord avec MM. Rogers et LeBlanc: ce mouvement s'est essouffé. Les chasseurs, pêcheurs et piégeurs s'en portent mieux.

Toutefois, le 27 octobre 2014, Jean Crowder, députée néo-démocrate de Nanaim—Cowichan, a dit, et je cite: « [...] les animaux seraient considérés comme des personnes et non seulement comme des biens. »

De façon similaire, dans le cadre du même débat, Françoise Boivin, députée néo-démocrate de Gatineau, a dit que les animaux méritent...

[Français]

M. François Choquette: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

[Traduction]

Le président: M. Choquette voudrait invoquer le Règlement.

[Français]

M. François Choquette: Est-ce que cela fait vraiment partie de l'étude que nous faisons?

Je ne pense pas que nous étudions des projets de loi d'initiative parlementaire de la part de députés néo-démocrates. Les députés néo-démocrates ne sont pas tous ici pour se défendre et expliquer le contexte dans lequel ils ont dit ces choses. Je ne pense pas que cela relève de l'étude que nous faisons. Il faudrait relire la motion relative à cette étude pour voir si cela fait partie des lois et des droits qui sont en cause. Je pense qu'on parle plutôt de développement économique relié à la chasse et au piégeage et non pas de la question des droits des animaux.

• (1010)

[Traduction]

Le président: Monsieur Choquette, en toute honnêteté, vous remarquerez que la motion parle clairement de l'importance culturelle. Les propos de M. Sopuck concernent l'importance culturelle de la chasse.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck: Merci. Je vais citer Mme Boivin qui a dit que les animaux « méritent la même protection que notre société accorde aux enfants et aux personnes qui ont une santé mentale chancelante ou un handicap. »

Aussi, plusieurs des groupes que vous représentez... Je remarque, monsieur Rodgers, qu'une lettre de votre fédération, signée par environ 15 groupes de chasseurs et pêcheurs de partout au pays, envoyée à tous les députés parle de Mme Morin, députée néo-démocrate de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, et du projet de loi C-592 qu'elle a présenté. Selon cette lettre, signée par bon nombre des groupes que vous représentez, ce projet de loi criminaliserait involontairement toutes sortes de pratiques acceptées, traditionnelles et nécessaires, notamment la production alimentaire, la chasse, la pêche, le piégeage, la recherche sur des animaux, des sports et loisirs et la propriété privée.

Je souligne également, au bénéfice de M. Bevington, que la Northwest Territories Wildlife Federation est également signataire de ce plaidoyer visant à encourager les députés à rejeter ce projet de loi du NPD.

Monsieur Rodgers, je vais m'adresser uniquement à vous, puisqu'il ne me reste plus beaucoup de temps. Que pensez-vous de tout cela?

M. Dennis Bevington: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Monsieur Bevington, vous avez la parole.

M. Dennis Bevington: M. Sopuck a dit qu'il s'agissait d'un projet de loi du NPD, alors qu'il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire.

M. Robert Sopuck: C'est mon erreur. Désolé. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire présenté par une députée du NPD.

Monsieur Rodgers, puis-je avoir votre opinion?

M. Tony Rodgers: Merci pour cette question.

Nous sommes toujours prêts à nous défendre contre les projets de loi, idées ou propositions qui pourraient nuire à notre capacité à pratiquer la chasse. Nous en avons parlé plus tôt lorsqu'il a été question d'économie et de culture. Pouvez-vous imaginer un pays sans chasse, la perte de revenus que cela entraînerait et l'impact que cela aurait sur la faune et les habitats fauniques? Chaque fois que nous entendons parler d'une proposition comme celle-ci, et ce n'est pas la première fois... Je travaille au sein de la fédération depuis 26 ans, et croyez-moi...

M. Jean Rousseau: Ce n'est pas l'objet de la motion.

M. Tony Rodgers: ...j'ai vu passer plusieurs mesures législatives. Nous allons continuer de nous protéger contre ce genre de mesure. Chaque fois qu'une telle proposition sera faite, nous publierons une lettre pour expliquer aux gens notre position.

M. Robert Sopuck: Merci beaucoup.

Le président: Ceci met fin à nos séries de questions.

Je tiens à remercier les témoins d'avoir accepté notre invitation. Vous avez fait valoir les nombreux besoins économiques, culturels et même de subsistance des collectivités de chasseurs et de piégeurs.

Je tiens également à vous féliciter, monsieur Rodgers. Je n'aurais jamais pensé à donner une partie de cette protéine aux banques alimentaires. C'est une excellente initiative de votre part.

Madame et messieurs les membres du comité, je vous remercie. Merci aux témoins de leur patience par rapport aux difficultés techniques que nous avons éprouvées. Je propose, maintenant, que la séance soit levée.

L'hon. John McKay: Auparavant, monsieur le président, j'aimerais présenter une motion.

Le président: Concerne-t-elle les travaux du comité?

L'hon. John McKay: Les travaux futurs du comité...

Le président: Ça concerne les travaux du comité? Nous irons à huis clos.

L'hon. John McKay: Oui. Nous ne voudrions pas que le public entende cela.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Pour être juste, monsieur McKay, c'est la pratique habituelle.

L'hon. John McKay: Je sais. Vous avez beaucoup de pratiques différentes.

Le président: Ce ne sont pas mes pratiques, ce sont les nôtres. Le comité fixe les paramètres du groupe, ne l'oubliez pas.

L'hon. John McKay: Je comprends tout à fait.

Le président: C'est la volonté du groupe.

Nous allons donc suspendre la séance afin de passer à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>